



## BIEN BOUGER MIEUX VIVRE

Association publiée au Journal Officiel le 18 juillet 2009



### PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 29 JUIN 2023

L'an deux mille vingt trois  
le vingt-neuf juin  
à 19 heures

à la Grande Salle du Pôle Sportif et Associatif des Mares Yvon à Saint Michel sur Orge  
les membres de l'association se sont réunis en assemblée générale ordinaire, sur convocation faite par le Comité Directeur par courriel en date du 12 juin 2023.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Michel NOYERE, Président,

en présence de :

Madame Hélène ULLIAC, trésorière  
Madame Florence SOUBRA, secrétaire et  
Monsieur Olivier HUMEAU, vice-président.

Madame Florence SOUBRA est désignée secrétaire de séance.

Il a été établi une feuille de présence qui a été signée par tous les membres présents et qui demeure annexée au présent procès-verbal.

Ladite feuille de présence permet de constater que 92 membres sur 185 sont présents ou représentés.

En conséquence, l'assemblée, réunissant le quorum requis (le quart des adhérents) peut valablement délibérer sur les résolutions relevant de la compétence de l'assemblée générale ordinaire.

Le président rappelle que l'assemblée générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

#### ORDRE DU JOUR:

- Lecture du rapport moral et d'activité de l'association,
- Lecture du rapport financier,
- Affectation du résultat,
- Présentation de la saison 2023/2024,
- Fixation du montant de cotisation pour la saison 2023/2024,
- Présentation du budget prévisionnel de la saison 2023/2024,
- Renouvellement de mandats de membres du Comité Directeur,
- Nomination du Président,
- Nomination du Vice-Président,
- Questions diverses.

La secrétaire dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée la feuille de présence à laquelle sont annexés les pouvoirs des membres représentés.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'assemblée,
- le rapport moral et financier de la saison 2022 - 2023,
- le résultat comptable de la saison 2022 - 2023,
- le bilan financier simplifié de la saison 2022 - 2023,
- le budget prévisionnel de la saison 2023 - 2024,
- le planning hebdomadaire des activités BBMV de la saison 2023 - 2024.

**Association « Bien Bouger, Mieux Vivre »**

16 rue de l'Eglise, 91240 Saint-Michel-sur-Orge



## BIEN BOUGER MIEUX VIVRE

Après présentation des membres du Comité Directeur, il est donné lecture à l'assemblée du rapport sur la situation morale et financière de l'association établi par le comité Directeur.

### **PREMIERE RESOLUTION – rapport moral et d'activités**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport moral et d'activités présenté par le Comité Directeur, approuve les termes de celui-ci en toutes ses dispositions.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

### **DEUXIEME RESOLUTION – rapport financier**

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport financier approuve les termes du rapport ainsi que les comptes de l'exercice clos au 30/06/2023 et donne quitus au trésorier et au Comité Directeur pour sa gestion dudit exercice.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

### **TROISIEME RESOLUTION – affectation du résultat**

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat excédentaire de l'exercice de la saison 2022 – 2023, s'élevant à 1 600,91€ sur le compte « autres réserves ».

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

### **QUATRIEME RESOLUTION – actions de la saison prochaine**

L'assemblée générale, après avoir entendu la présentation du projet d'actions à mener pour la saison 2023/2024, à savoir le maintien des 10 activités actuelles plus le rajout de cours de « Stretching » le mercredi de 12h à 13h et de 20h à 21h et de « Bodyzen » le jeudi de 19h à 20h, approuve après discussion le projet des activités proposées pour la saison 2023/2024.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

### **CINQUIEME RESOLUTION – cotisations et licence**

Après discussion, l'assemblée générale approuve la proposition du Comité Directeur de porter le montant de l'adhésion à l'association à 15€ et celui de la **cotisation annuelle** à 105€ pour une séance par semaine et 165€ pour deux séances ou plus par semaine quelle que soit l'activité choisie par l'adhérent.

L'assemblée générale prend acte du montant de la licence fixée par la fédération (FFEPGV) à 29,5€.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

### **SIXIEME RESOLUTION – Budget prévisionnel**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture de la présentation du budget prévisionnel 2023/2024 approuve ce budget dans toutes ses dispositions.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

**Association « Bien Bouger, Mieux Vivre »**

16 rue de l'Eglise, 91240 Saint-Michel-sur-Orge



## BIEN BOUGER MIEUX VIVRE

### **SEPTIEME RESOLUTION –Renouvellement de mandats de membres du Comité Directeur**

L'assemblée générale décide de renouveler les mandats de Mesdames Florence Soubra, Hélène Ulliac et Messieurs Olivier Humeau et Jean-Michel Noyere en qualité de membres du comité directeur pour une durée de 4 ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice de la saison 2026 – 2027.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité**

### **HUITIEME RESOLUTION – Nomination du Président**

L'assemblée générale décide de reconduire, pour une durée de 4 ans, Monsieur Jean-Michel NOYERE dans ses fonctions de Président de l'Association BBMV.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité**

### **NEUVIEME RESOLUTION – Nomination du Vice - Président**

L'assemblée générale décide de reconduire, pour une durée de 4 ans, Monsieur Olivier HUMEAU dans ses fonctions de Vice-Président de l'Association BBMV.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité**

### **QUESTIONS DIVERSES :**

Pas d'autres questions que celles qui ont fait l'objet de débats sur les sujets inscrits à l'ordre du jour de cette assemblée générale.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président de séance, déclare la séance levée à 20 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé procès-verbal qui a été signé par le Président et la Secrétaire.

Le Président  
Jean-Michel NOYERE

La Secrétaire  
Florence SOUBRA

**Association « Bien Bouger, Mieux Vivre »**

16 rue de l'Eglise, 91240 Saint-Michel-sur-Orge